Rapport annuel 2016

Caisse de retraite
des musiciens du Canada

Votre rapport est disponible en français
Votre rapport annuel vous est offert en français ou en anglais. Veuillez communiquer avec l'administration de la Caisse pour nous faire savoir si vous souhaitez recevoir ce rapport et toute autre communication de la Caisse de retraite en français.

INTRODUCTION

Depuis 1962, la Caisse de retraite des musiciens du Canada fournit des rentes de retraite inestimables à ses participants admissibles et bénéficiaires. Le présent rapport offre aux participants et bénéficiaires un aperçu de la situation financière de la Caisse au 31 décembre 2016 et inclut des informations sur la participation au régime, les rentes versées et la gouvernance de la Caisse.

DÉCLARATION DE MISSION

La Caisse a comme mission d'administrer avec diligence les éléments d'actif de la Caisse pour garantir sa viabilité à long terme et prévoir des rentes de retraite optimales en faveur de ses participants et bénéficiaires.

TABLE DES MATIÈRES

1 Aperçu de la Caisse – 2016
2 Message du Président
3 Message de la Directrice administrative
4 Gouvernance de la Caisse
4 Comment fonctionne le régime
5 Situation financière de la Caisse
6 Sommaire des états financiers
7 Actif et placements de la Caisse
9 Rendement de la Caisse
10 Principales classes d'actif
11 Données sur les participants et les prestations
12 Frais de la Caisse
13 Place à nos musiciens
13 Commentaires / Plus d'information
13 Avis de non-responsabilité

Aperçu de la Caisse – 2016

La Caisse comptait **13 990 participants** à la fin de 2016.

13 990

Près de **38 millions de dollars** ont été versés en 2016. La Caisse a aussi remis 2,20 millions de dollars comme prestations de départ et de décès pendant l'année.

38 millions de dollars

L'actif de la Caisse est passé de 758 millions de dollars à la fin de 2015 à 762 millions de dollars en 2016, **une augmentation de 4 millions de dollars**.

4 millions de dollars

Le taux de rendement de la Caisse a **été de 6,2 %** pour 2016.

6,2 %

Les frais d'administration ont été de 4,9 millions de dollars pour 2016, **soit 0,62 % de l'actif** à la fin de l'exercice.

0,62 % frais

Les cotisations **patronales ont été de 9 millions de dollars** en 2016, comparées à 8,7 millions de dollars en 2015.

9 millions de dollars

Message du Président

Nous sommes heureux de vous présenter le rapport annuel 2016 de la Caisse des musiciens du Canada.

Stanley J. Shortt
Président

Le conseil des fiduciaires est surtout chargé, comme partie intégrante de ses grandes responsabilités, de l'encadrement des placements et de la gestion de la Caisse de retraite. Les éléments d'actifs, qui incluent le revenu sur les placements et les cotisations, sont utilisés pour verser des rentes aux retraités actuels et futurs.

Les rendements sur les placements varient d'une année à l'autre, avec la fluctuation des marchés. Quoique les rendements sur les placements aient été relativement solides en 2015, les rendements de 2016 n'ont pas suivi la même courbe.

Vous noterez à la page 4 la description de l'approche structurée utilisée par le conseil de fiduciaires et ses conseillers professionnels sur les placements dans le but d'investir les éléments d'actif du régime.

Comme vous pourrez le constater, le conseil des fiduciaires assume une fonction primordiale dans la supervision des gestionnaires de portefeuille de la Caisse. De concert avec les conseillers professionnels et les actuaires de la Caisse, le conseil des fiduciaires a remanié les placements de la Caisse en utilisant l'Énoncé des politiques et procédures de placements de la Caisse (EPPPC). Veuillez vous reporter à la page 7 pour en connaître davantage sur l'EPPPC. La firme-conseil pour les placements de la Caisse a été achetée par Ellemen Consulting. Notre expert-conseil, Vaino Keelmann est resté dans ses fonctions pendant 18 mois pour assurer une transition en douceur. Notre nouvelle conseillère, Janet Rabovsky, compte de nombreuses années d'expertise. Nous sommes heureux d'avoir des services continus de haute qualité en matière de placements.

Nous désirons vous adresser comme message primordial que la Caisse continue d'avoir des actifs suffisants pour verser les rentes et que le conseil continue de surveiller attentivement le rendement sur les placements de la Caisse. Le conseil reste déterminé à assurer la bonne santé financière de la Caisse pour avantager les retraités, les participants actuels et futurs.

Merci.

Le président du Conseil,
Stanley J. Shortt
Caisse de retraite des musiciens

Message de la Directrice administrative

L'année 2016 a été ponctuée par de nombreux changements à la Caisse de retraite des musiciens.

Après plus de 20 ans dans nos bureaux de l'Atria, nous avons emménagé dans des locaux plus compacts et plus économiques en octobre.

Nous sommes maintenant situés au 200, boulevard Yorkland, Bureau 605 à Toronto. Ce changement engrangera des économies de 40 000 $ par année pour la Caisse au poste des frais d'administration sur un bail de 10 ans. Nos nouveaux bureaux ont toutes les commodités technologiques et nous avons les coudées franches pour continuer à servir les besoins de nos participants.

La qualité de nos services est directement reliée au dévouement, à l'engagement et à la longévité de notre personnel administratif. La plupart de nos employés travaillent pour la Caisse depuis plus de 20 ans. Nous avons récemment embauché une nouvelle réceptionniste et une nouvelle assistante administrative. Ces personnes parlent français et anglais, nous permettant de fournir l'assurance à nos participants qu'ils seront servis dans les deux langues officielles.

Les services fournis portent aussi sur la sécurité de leurs données personnelles. Notre logiciel de protection est mis à niveau sur une base régulière, incluant nos coupe-feu et notre protection antivirus. En 2016, la Caisse a pris les mesures additionnelles suivantes pour rehausser la sécurité de notre base de données, de notre réseau et applications pour assurer la sécurité de vos coordonnées.

- Chiffrage de toutes les données sensibles, incluant les numéros d'assurance sociale et des comptes en banque.
- Création de profils d'audit et de sécurité pour surveiller l'accès interne et à distance de la base de données de la Caisse.
- Protection de la partie libre-service des participants (LSP) de notre site Web en utilisant le protocole SSL (couche de sockets sécurisés).

Pour mieux servir nos participants, nous sommes toujours à l'affût de moyens de rehausser nos communications avec vous. En 2016, nous avons repensé notre bulletin trimestriel, en mettant l'accent sur des articles succincts, plus rapides à lire et à comprendre.

Comme toujours, je remercie profondément le conseil de fiduciaires pour leur dévouement et leur engagement à assurer la viabilité de notre régime de retraite. Notre personnel mérite aussi ma reconnaissance et mes sincères remerciements pour leur formidable travail au nom de tous les participants et bénéficiaires au fil des jours.

La Directrice administrative,
Ellen M. Versteeg-Lytwyn

Ellen M. Versteeg-Lytwyn
Directrice administrative

Gouvernance de la Caisse

Par gouvernance de la Caisse, on entend le système utilisé pour organiser les rôles et les responsabilités de toutes les personnes impliquées dans l'exploitation d'un régime de retraite et favoriser aussi la délivrance efficiente des prestations en temps opportun.

Conseil de fiduciaires
Stanley J. Shortt, Président
E. Eddy Bayens, Vice-président
David J. Jandrisch
John G. Sinclair
Harold Redekopp
Bernard LeBlanc

Passez à la page du livret explicatif du site Web de la Caisse et cliquez sur « Télécharger le PDF » pour en connaître davantage sur le régime.

www.mpfcanada.ca/fr/summary-plan/

CONSEIL DE FIDUCIAIRES

Les participants sont indépendants – ils ne sont pas rémunérés pour les services fournis à la Caisse.

Entre autres, les membres du conseil de fiduciaires sont chargés de :

- L'embauche et le suivi des activités exercées par la Directrice administrative et son personnel pour gérer les opérations quotidiennes du régime et de la Caisse;
- L'embauche des divers professionnels, dont le conseiller juridique, l'actuaire du régime, les consultants en placements et les vérificateurs pour assister au besoin.
- Le suivi des opérations générales et du rendement de la Caisse;

Le conseil, dont les membres figurent ci-contre, se rencontre régulièrement pour assurer la bonne gouvernance de la Caisse et du régime. Leur travail guide la direction globale, l'efficacité, la surveillance et la responsabilisation de tous les aspects des opérations de la Caisse et du régime.

COMMENT FONCTIONNE LE RÉGIME

NOTRE RÉGIME DE RETRAITE EST UN RÉGIME À PRESTATIONS DÉTERMINÉES PRÉÉTABLIES.

Avec ce type de régime, votre rente de retraite est calculée en vertu d'une formule établie qui est fondée sur les cotisations reçues des employeurs en votre nom. Elle est aussi fonction de votre âge au moment de votre retraite et du type de rente réversible que vous choisissez.

Les cotisations sont négociées par l'American Federation of Musicians / la Fédération canadienne des musiciens (FAM / FCM) et leurs sections locales et elles sont intégrées dans le texte des ententes collectives. Comme les cotisations sont négociées par entente collective, si l'actif de la Caisse ne suffit pas à défrayer le coût des prestations de retraite actuelles ou futures, il est impossible de solliciter des cotisations additionnelles des employeurs pour combler le déficit. Donc, selon la loi sur les retraites et la réglementation du régime, les fiduciaires doivent apporter, au besoin, des changements aux rentes de retraite promises sur la base de la viabilité financière.

L'actif de la Caisse est détenu en fiducie par un dépositaire indépendant conformément à la loi sur les retraites. La Caisse est investise dans un portefeuille diversifié d'éléments d'actif administré par des gestionnaires des placements professionnels.

Le régime respecte la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et les diverses lois sur les avantages de retraite dans tous les coins du pays.

Situation financière de la Caisse

La loi sur les retraites prescrit que les fiduciaires doivent obtenir une évaluation actuarielle au moins tous les trois ans effectuée par un tiers actuaire indépendant.

Elle a pour but de déterminer la situation financière du régime et de vérifier que le régime est adéquatement provisionné. Les résultats de l'évaluation sont déposés auprès de la Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO).

Par « situation financière », on entend la comparaison de l'actif au passif qui est le coût des avantages de retraite. Cela diffère des états financiers qui révèlent seulement les fluctuations de l'actif d'une année à l'autre.

L'évaluation doit aussi déterminer si les cotisations annuelles sont suffisantes pour payer les rentes acquises chaque année. Au 1er janvier 2016, l'évaluation actuarielle révèle que les cotisations annuelles sont suffisantes pour payer les rentes acquises en 2016. Comme l'espérance de vie des participants, des retraités et des bénéficiaires augmente, les rentes deviennent plus chères, puisque le service des rentes s'étale sur une plus longue durée de temps. Il est anticipé que le coût des rentes continuera d'augmenter, vu les progrès considérables de l'espérance de vie.

Les évaluations actuarielles utilisent de nombreuses hypothèses sur l'avenir, incluant le taux de rendement anticipé, les taux de mortalité, l'âge à la retraite, le nombre de participants envisageant la retraite et ayant un conjoint au moment de la retraite, etc. La loi exige qu'une évaluation soit exécutée au moins tous les trois ans, car les résultats réels diffèrent des hypothèses prises en compte. Les fiduciaires doivent être mis au courant de ces différences pour identifier quels changements apporter, le cas échéant, pour assurer la santé financière continue de la Caisse. Les fiduciaires s'intéressent vivement aux résultats de chaque évaluation actuarielle. Les rapports annuels futurs continueront de résumer les résultats des évaluations futures.

ACTIF ACTUARIEL COMPARÉ AU PASSIF ACTUARIEL

Au 1er janvier 2016*

* Il s'agit de la dernière évaluation actuarielle déposée.

L'actif de la Caisse est composé des sommes qui sont utilisées pour verser les rentes de retraite. Les taux de rendement de la Caisse sont les pourcentages de hausse ou de baisse de l'actif de la Caisse selon les résultats des placements. Tout en étant des mesures financières importantes, elles ne sont pas la seule préoccupation des fiduciaires. Les fiduciaires doivent aussi s'appuyer sur la comparaison de l'actif de la Caisse au passif de la Caisse. Le passif de la Caisse représente les coûts des prestations.

Sommaire des états financiers

Les fiduciaires sont tenus en vertu de la loi d'obtenir des états financiers vérifiés chaque année. Voici un extrait des états financiers vérifiés pour l'année 2016.

SOMMAIRE DES ÉTATS FINANCIERS	Année de régime terminée le	
en milliers de dollars	**31 décembre 2016**	31 décembre 2015
Actif au début de l'année du régime	**766 271**	733 704
Augmentation de l'actif		
Augmentation due aux placements		
Revenu total des placements — p.e. intérêt, dividendes	41 269	22 732
Gains (pertes) réalisés sur les placements — en provenance de la vente des placements	9 553	64 183
Gains (pertes) non réalisés sur les placements — fluctuation dans la valeur des placements détenus	2 353	-18 741
Cotisations patronales	9 273	8 740
Augmentation totale de l'actif	**62 448**	**76 914**
Diminution de l'actif		
Rentes mensuelles	38 258	34,852
Prestations de décès	182	932
Prestations de départ et transferts	2 014	3 483
Frais du régime	4 919	5 080
Diminution totale de l'actif	**45 373**	**44 347**
Actif à la fin de l'année de régime	**783 346**	**766 271**

États financiers détaillés
Pour consulter les états financiers vérifiés de la Caisse, cliquez sur les états vérifiés applicables sur le site Web de la Caisse :

www.mpfcanada.ca/fr/resources/auditstatements/

Actif et placements de la Caisse

La Caisse est investie dans un portefeuille diversifié, comme illustré dans le graphique circulaire.

PROCESSUS DE PLACEMENTS DE LA CAISSE

Le conseil de fiduciaires de la CRM (les « fiduciaires ») assume une grande diversité de responsabilités. Leurs plus importantes responsabilités portent sur les placements des éléments d'actif de la Caisse. Pour s'assurer que la Caisse de retraite est provisionnée adéquatement, les fiduciaires surveillent la composition de l'actif de la Caisse (actions, obligations et encaisse et équivalents) et choisissent les gestionnaires des placements. Les fiduciaires suivent de près les résultats des placements de la Caisse et les gestionnaires des portefeuilles pour s'assurer que la Caisse est en mesure de verser les rentes de retraite aux retraités actuels et futurs. Les fiduciaires sollicitent l'expertise de professionnels pour ces activités, incluant un actuaire, un conseiller en placements, des gestionnaires de portefeuilles, un dépositaire (chargé de la sécurité de l'actif de la Caisse) et un conseiller juridique.

L'Énoncé des politiques et procédures de placement (en anglais seulement) explique la stratégie adoptée par les fiduciaires sur la composition de l'actif, la tolérance au risque (le degré de risque assumé par les fiduciaires, en prenant en compte le taux potentiel de rendement sur les placements), les classes d'actif dans lesquelles ils peuvent investir, les politiques sur les conflits d'intérêt et les mécanismes de contrôle.

L'Énoncé fournit aux professionnels les directives sur les placements de la Caisse. Habituellement, l'Énoncé inclut les règlements et les lois qu'une caisse de retraite doit respecter – dans le cas de la Caisse de retraite des musiciens du Canada, la *Loi sur les régimes de retraite* (Ontario) et la *Loi de l' impôt sur le revenu* (Canada).

Le conseiller en placements de la Caisse collabore avec les fiduciaires en menant des simulations sur la composition de l'actif qui permettent aux fiduciaires de déterminer la composition stratégique de l'actif. Ces simulations considèrent la capacité de la Caisse à verser les rentes de retraite aux retraités actuels et futurs. Les compositions potentielles de l'actif sont mises à l'épreuve dans une diversité d'environnements économiques et boursiers pour constater les résultats potentiels. Cela permet aux fiduciaires de décider de l'ampleur du risque à prendre pour obtenir le rendement anticipé. La composition de l'actif prend en compte le coût, le rendement sur les placements et le risque de perte sur les placements.

La Caisse de retraite des musiciens du Canada est un régime mûr. C'est-à-dire qu'une grande partie de la valeur actuelle des fonds de la Caisse est consacrée aux rentes des retraités actuels. Comme le régime est mûr, il est important de choisir des

COMPOSITION DE L'ACTIF
Au 31 décembre 2016

%	
16,3	Actions canadiennes
12,7	Actions américaines
11,5	Actions internationales
21,6	Obligations
6,4	Immobilier
8,1	Actions de sociétés fermées
16,2	Fonds spéculatifs
5,6	Infrastructure
1,7	Encaisse et équivalents
-0,1	Autre

COMPOSITION ACTUELLE DE L'ACTIF

%	
50	Actions de sociétés publiques et fermées
40	Obligations de sociétés publiques et fermées
10	Immobilier

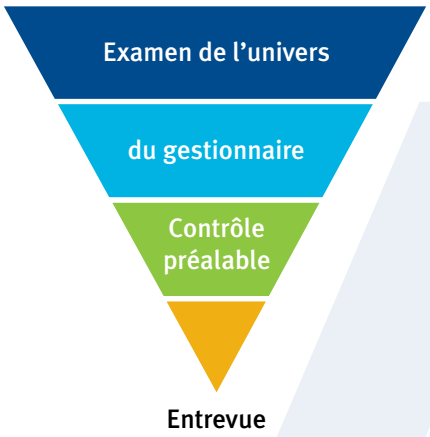

placements qui produisent un revenu stable et représentent un faible risque de perte sur les placements – comme les placements à revenu fixe dans des sociétés publiques et fermées et les avoirs matériels (l'immobilier et les infrastructures). Le tableau à gauche illustre la composition actuelle de l'actif de la Caisse. Les fiduciaires examinent la composition de l'actif tous les trimestres pour s'assurer qu'elle respecte l'écart risque-rendement exprimé dans l'Énoncé.

Au moment de choisir une nouvelle catégorie d'actif ou de remplacer le gestionnaire actuel, les fiduciaires collaborent avec le conseiller en placements de la Caisse pour sélectionner le gestionnaire de portefeuille qui se spécialise dans cette catégorie d'actif, comme le démontre le graphique à gauche. Le conseiller en placements de la Caisse présélectionne soigneusement les gestionnaires de portefeuille pour cibler les candidats. Les résultats de la présélection sont fournis aux fiduciaires sous forme de rapport officiel. Les fiduciaires rencontrent alors les candidats sélectionnés avant de fixer leur choix et passer un contrat de services professionnels avec le gestionnaire.

Les fiduciaires suivent constamment le rendement des placements de la Caisse et des gestionnaires de portefeuille. Le conseiller en placements collabore avec les fiduciaires en mesurant le rendement des placements, le travail des gestionnaires de portefeuille et la conformité des placements dans l'ensemble de la Caisse et pour chacun des gestionnaires de portefeuille. Le conseiller en placements soumet des rapports trimestriels officiels aux fiduciaires aux réunions périodiques du conseil de fiduciaires. Le conseiller en placements observe aussi les gestionnaires de portefeuille pour identifier les questions qualitatives (changement de propriétaire, roulement du personnel, questions de succession, nouvelle philosophie en matière de placements ou processus et gestion du risque). Des changements importants dans l'entreprise du gestionnaire de portefeuille, du personnel ou du processus des placements ou le sous-rendement prolongé des résultats de placements pourraient déclencher l'examen du gestionnaire du portefeuille.

Nous espérons que les explications données ici fourniront à nos participants une meilleure appréciation du processus de placements de la Caisse.

Rendement de la Caisse

Le rendement total pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016 a été de 6,2 % – l'indice de référence de la Caisse était de 6,9 %.

Au moment d'évaluer le rendement d'un placement, il est important de le comparer à un indice de référence approprié.

Le conseil de fiduciaires doit, en vertu de la loi, rédiger un Énoncé des politiques et procédures de placements (EPPP). Les indices de référence utilisés dans le tableau suivant sont les indices établis dans l'Énoncé de la Caisse. (Se reporter à la page 7 pour plus d'information sur le processus décisionnel dans le choix des placements.) Un exemplaire de l'Énoncé des politiques et procédures de placements (publié en anglais seulement) est offert sur demande écrite à l'administration de la Caisse.

Le graphique en barres à droite illustre le rendement total de la Caisse comparé à l'indice de référence pour l'année terminée le 31 décembre 2016 et les cinq années terminées à la même date.

DÉFINITION DES INDICES DE RÉFÉRENCE :

Un indice de référence est une norme utilisée pour mesurer le rendement d'une classe d'actif particulière.

CLASSE D'ACTIF	INDICE DE RÉFÉRENCE
Obligations	Indice obligataire universe FTSE TMX Canada
Actions canadiennes	Indice Composite S&P/TSX
Actions américaines	S&P 500 (CAD)
Actions internationales	MSCI EAFE (CAD)
Fonds spéculatifs	Indice HFR
Immobilier	Indice IPD
Actions de sociétés privées	Rendement absolu de 10 %
Infrastructure	Rendement absolu de 10 %
Encaisse et équivalents	B. Trésor de 91 jours FTSE TMX Canada
Total de la Caisse	**Moyenne composée de ce qui précède**

RENDEMENTS DES PLACEMENTS
Au 31 décembre 2016

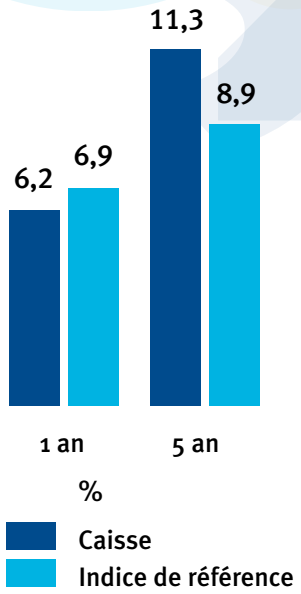

Principales classes d'actif

Taux de rendement sur douze mois et cinq ans au 31 décembre 2016, exprimé en pourcentage.

Remarque – « s.o. » renvoie au fait que certaines classes de placement existent au sein de la Caisse depuis moins de cinq ans.

OBLIGATIONS

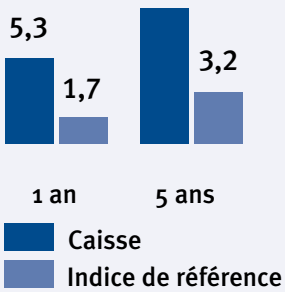

ACTIONS CANADIENNES

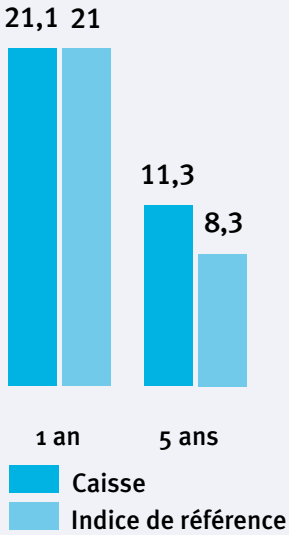

ACTIONS AMÉRICAINES

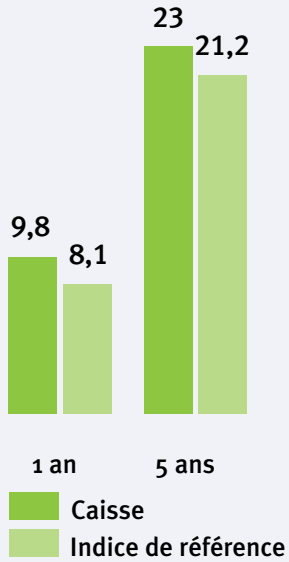

ACTIONS INTERNATIONALES

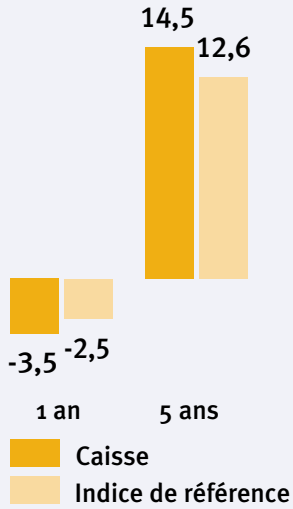

FONDS SPÉCULATIFS

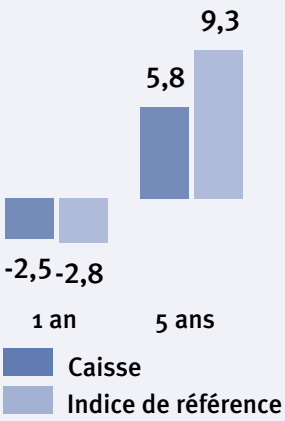

IMMOBILIER

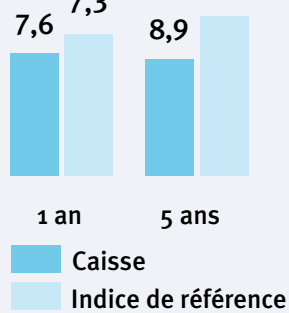

ACTIONS DE SOCIÉTÉS FERMÉES

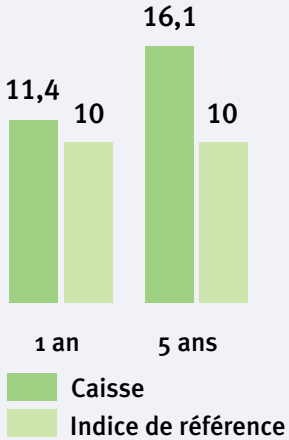

INFRASTRUCTURES ET ÉQUIVALENTS

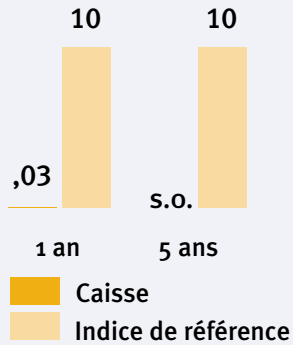

ENCAISSE ET ÉQUIVALENTS

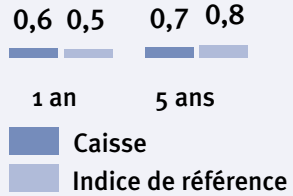

Données sur les participants et les prestations

La participation au régime est restée assez stable au cours de la dernière année, telle qu'illustrée dans le tableau et les graphiques.

SOMMAIRE DES PARTICIPANTS

(au 1 janvier 2016)	2016	2015	2014
Participants actifs	4 547	4 798	4 067
Retraités et bénéficiaires	3 168	2 992	2 808
Rentes acquises différées	6 275	6 196	6 861
Total	**13 990**	13 986	**13 736**

PRESTATIONS VERSÉES

Au cours des trois dernières années, les prestations suivantes ont été versées :

En milliers de dollars	2016	2015	2014
Rentes de retraite	38 258	34 852	32 997
Prestations de départ et de décès	2 196	4 415	3 412

La Caisse a versé environ 40 454 $ en prestations en 2016.

PRESTATIONS VERSÉES

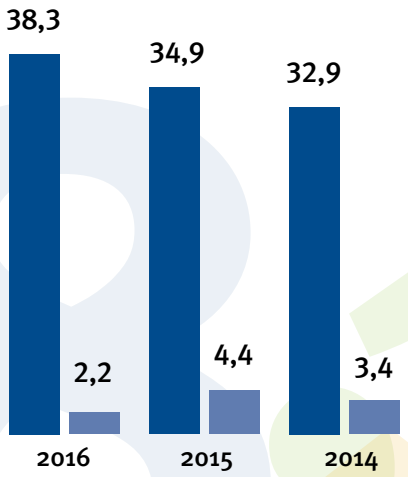

En millions de dollars

Rentes de retraite

Prestations de départ et de décès

SOMMAIRE COMPARATIF DE LA PARTICIPATION AU RÉGIME

Au 1er janvier 2016

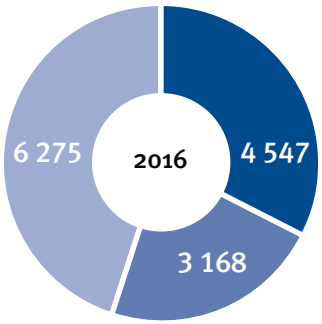

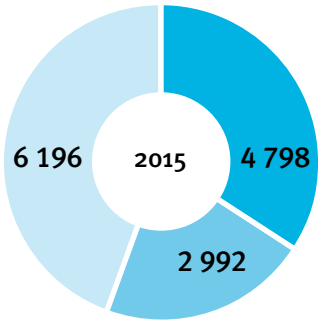

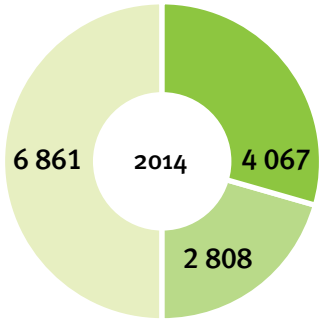

2016 2015 2014

Participants actifs

Retraités et bénéficiaires

Rentes acquises différées

Frais de la Caisse

Le conseil de fiduciaires approuve un budget annuel de dépenses d'exploitation. Le conseil de fiduciaires surveille tous les frais de la Caisse sur une base régulière pour s'assurer qu'ils sont raisonnables. Les frais engagés au cours des trois dernières années sont illustrés dans la table suivante.

Passez au site Web pour y trouver la réponse à de nombreuses questions.

www.mpfcanada.ca

FRAIS

(en milliers de dollars)	2016	2015	2014
Gestion de l'actif	2 146	2 205	2 261
Frais professionnels	657	818	1 197
Frais d'exploitation	2 117	2 057	1 544
Total des frais	4 920	5 080	5 002
Actif à la fin de l'exercice	783 346	766 271	733 704
Total des frais exprimé sous forme de pourcentage de l'actif net	0,62%	**0,66%**	**0,68%**

Sur le marché du détail, les particuliers doivent parfois verser jusqu'à trois ou quatre fois ce montant lorsqu'ils investissent dans un portefeuille équilibré et diversifié comme celui de votre Caisse de retraite. Nos frais sont très modiques grâce au pouvoir des économies d'échelle — la taille de la Caisse est suffisamment imposante, à plus de 700 millions de dollars, pour être en mesure d'obtenir un taux de frais aussi modique. Voilà une bonne nouvelle pour le régime, la Caisse et ultimement les participants du régime, car un mode de service des rentes à faible coût se traduit par de plus grandes liquidités pour le service des rentes.

Place à nos musiciens

À titre de tromboniste autonome depuis plus de 25 ans, j'ai eu la chance de jouer avec un grand nombre de musiciens talentueux dans de très nombreuses situations et décors. L'important avantage de la CRM Canada n'est pas seulement le revenu de retraite perçu plus tard, c'est aussi le sentiment de sécurité dès aujourd'hui. La Caisse me permet de sentir que je peux continuer à jouer dans des prestations comme travailleur autonome, sachant qu'au moment où je ralentirai mes activités en vue de la retraite, j'aurai un revenu pour continuer à vivre confortablement sans avoir à affronter de difficultés financières.

« La Caisse m'aide à me sentir en confiance! »

JEREMY BERKMAN

COMMENTAIRES / PLUS D'INFORMATION

Veuillez envoyer vos questions, commentaires et remarques sur votre rapport annuel ou tout autre sujet sur la Caisse de retraite à :

Caisse de retraite des musiciens du Canada
200 Yorkland Blvd
Bureau 605
Toronto (Ontario) M2J 5C1

Téléphone : 416.497.4702
Sans frais : 1.888.462.6666

Courriel : info@mpfcanada.ca

Passer à notre site Web pour plus d'information sur la Caisse et le régime et obtenir les réponses à vos questions : www.mpfcanada.ca.

AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ

Les fiduciaires anticipent maintenir la Caisse indéfiniment. Néanmoins, ils ont le droit, en vertu des lois applicables, de changer ou d'annuler l'un ou l'autre ou la totalité des rentes de retraite versées en vertu de la Caisse en faveur des participants actifs ou retraités et leurs survivants et personnes à charge.

La présente publication a été rédigée au nom des fiduciaires de la Caisse de retraite des musiciens du Canada. Elle fournit un sommaire des informations sur le régime en termes clairs. La présente publication n'a pas comme objectif de fournir des conseils. En cas de divergence entre le présent document et les documents juridiques qui régissent la Caisse, ce sont les documents juridiques qui s'appliqueront.

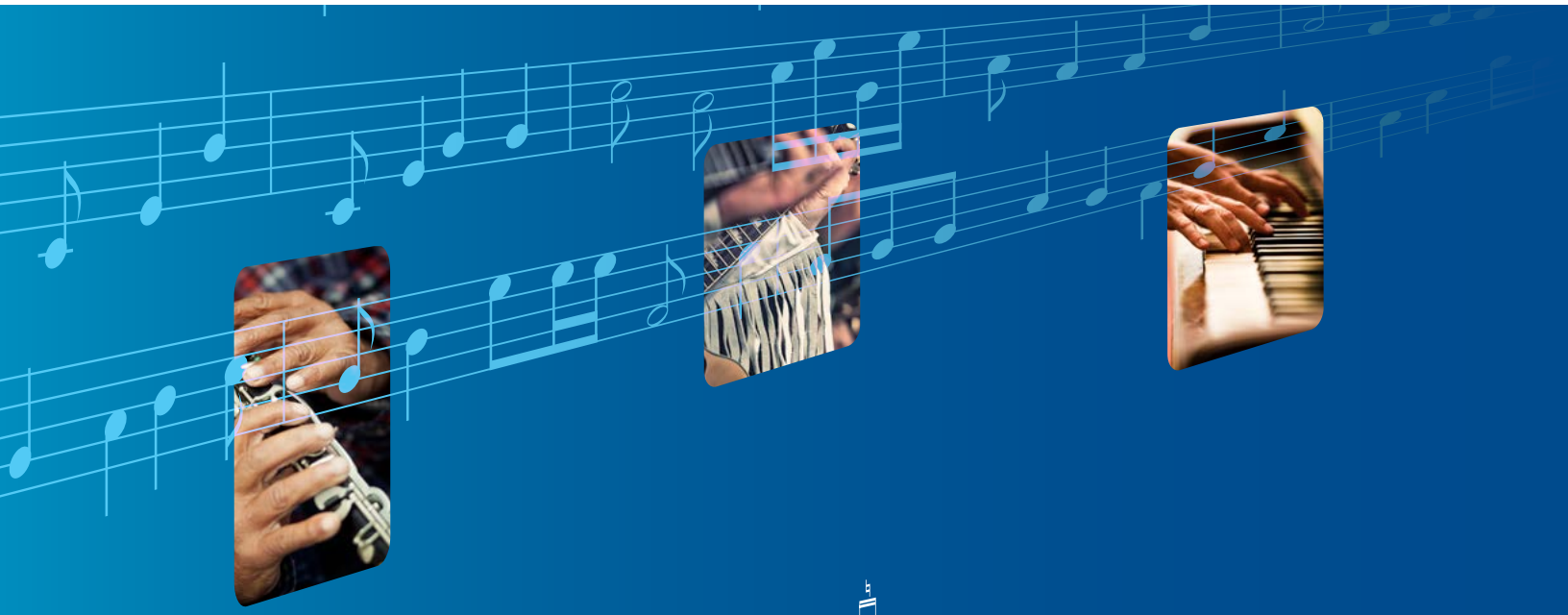

Caisse de retraite des musiciens du Canada

200 Yorkland Blvd, Bureau 605
Toronto (Ontario) M2J 5C1